

Gouvernement du Québec

Décret 291-2025, 12 mars 2025

CONCERNANT l’approbation de l’Avenant numéro 1 à la convention d’aide financière entre la Société du Plan Nord et la Société Eeyou de la Baie-James dans le cadre de la réalisation du projet Eeyou Mobilité, phase 2

ATTENDU QUE, par le décret numéro 1193-2022 du 22 juin 2022, le gouvernement a approuvé une convention d’aide financière entre la Société du Plan Nord et la Société Eeyou de la Baie-James dans le cadre de la réalisation du projet Eeyou Mobilité, phase 2, laquelle a été conclue le 27 juillet 2022;

ATTENDU QUE les parties souhaitent conclure l’Avenant numéro 1 à la convention d’aide financière entre la Société du Plan Nord et la Société Eeyou de la Baie-James relative à la réalisation du projet Eeyou Mobilité, phase 2, afin d’augmenter le montant de l’aide financière, modifier certaines conditions et modalités de versement et d’octroi de l’aide financière ainsi que reporter la date de la fin du projet pour permettre à la Société Eeyou de la Baie-James de compléter le projet;

ATTENDU QUE cet avenant constitue une entente en matière d’affaires autochtones visée à l’article 3.48 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30);

ATTENDU QU’en vertu du premier alinéa de l’article 3.49 de cette loi, malgré toute autre disposition législative, toute entente visée à l’article 3.48 doit, pour être valide, être approuvée par le gouvernement et être signée par le ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Ressources naturelles et des Forêts et du ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit :

QUE soit approuvé l’Avenant numéro 1 à la convention d’aide financière entre la Société du Plan Nord et la Société Eeyou de la Baie-James relative à la réalisation du projet Eeyou Mobilité, phase 2, lequel sera substantiellement conforme au projet d’avenant joint à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
DAVID BAHAN

85205

